



Vous avez travaillé à France Télécom entre 2007 et 2010 ?

Vous avez plus ou moins suivi le procès de France Télécom et de ses dirigeants ?
Leur condamnation et l'engagement d'Orange d'indemniser toutes les victimes est une occasion d'obtenir une indemnisation en réparation des préjudices que vous avez subi.

Justice pour toutes les victimes !

C'est insupportable que l'ampleur des dividendes versés aux actionnaires de l'époque, que la richesse de l'entreprise actuelle, se soient faites sur la santé et la vie de dizaines de milliers de salarié-es ! La direction Orange n'a pas fait appel du jugement et a entamé une procédure d'indemnisation ouverte aux salarié-es présent-es entre 2007 et 2010.

Déposez une demande d'indemnisation !

Consultez le site <https://proceslombard.fr/reparation-et-indemnisation-comment-agir/>
et déposez vos témoignages.
Contactez vos militant-es de SUD !



Vous avez travaillé à France Télécom entre 2007 et 2010 ?

Vous avez plus ou moins suivi le procès de France Télécom et de ses dirigeants ?
Leur condamnation et l'engagement d'Orange d'indemniser toutes les victimes est une occasion d'obtenir une indemnisation en réparation des préjudices que vous avez subi.

Justice pour toutes les victimes !

C'est insupportable que l'ampleur des dividendes versés aux actionnaires de l'époque, que la richesse de l'entreprise actuelle, se soient faites sur la santé et la vie de dizaines de milliers de salarié-es ! La direction Orange n'a pas fait appel du jugement et a entamé une procédure d'indemnisation ouverte aux salarié-es présent-es entre 2007 et 2010.

Déposez une demande d'indemnisation !

Consultez le site <https://proceslombard.fr/reparation-et-indemnisation-comment-agir/>
et déposez vos témoignages.
Contactez vos militant-es de SUD !